



Préavis n° 05/05 2024 – service de l'urbanisme et des infrastructures (SUI)

Demande d'un crédit d'études de Fr. 140'000.00 pour financer le projet d'assainissement des réseaux souterrains et de l'aménagement de surface de la rue «Le Cheminet»

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Préambule et contexte général

Le projet concernant l'assainissement des réseaux souterrains et l'aménagement de surface de la rue «Le Cheminet» revêt une grande importance à la fois pour le bon fonctionnement des infrastructures communales et le respect des normes environnementales en vigueur, mais aussi pour le confort des riverains. En effet, ces derniers se sont exprimés sur l'état dégradé des voies et des infrastructures associées. Les problèmes concernent des trottoirs endommagés, une chaussée fissurée et partiellement revêtue de pavés irréguliers et déchaussés.

Du point de vue réglementaire et légal (cf. loi fédérale sur la protection des eaux, LEau; loi vaudoise sur la protection des eaux contre la pollution, LPEP et son règlement d'application, ainsi que notre Plan général d'évacuation des eaux, PGEE) le système de canalisations souterraines de type unitaire nécessite une transformation en réseau séparatif. Pour avoir un aperçu de la situation actuelle, voir les images ci-dessous (fig. 1 à 5).

Cette modernisation est prioritaire pour améliorer l'efficacité du traitement des eaux usées et contribuer à la préservation de l'environnement.

Les interventions projetées sur «Le Cheminet» font partie d'un aménagement global visant à réviser les infrastructures routières à l'échelle de la Commune.



Fig. 1, Entrée de la rue depuis la route cantonale RC1



p

Fig. 2, Surface pavée au centre de la rue



Fig. 3, Effet couloir créé par des haies de part et d'autre

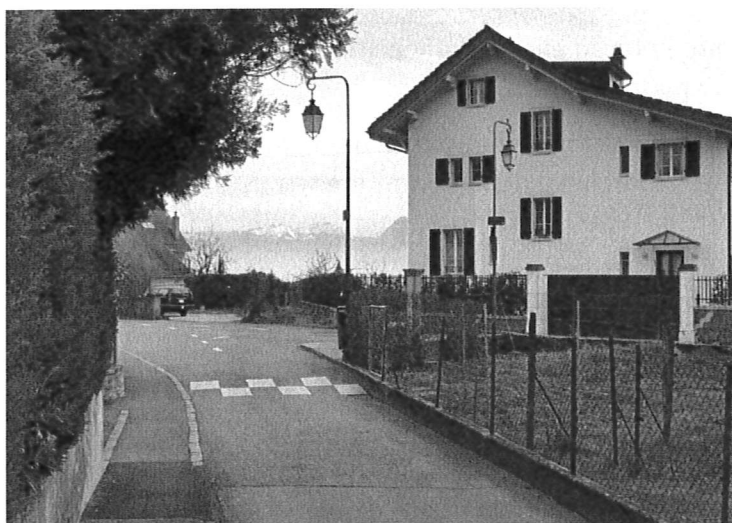


Fig. 4, Dégagement sur les Alpes

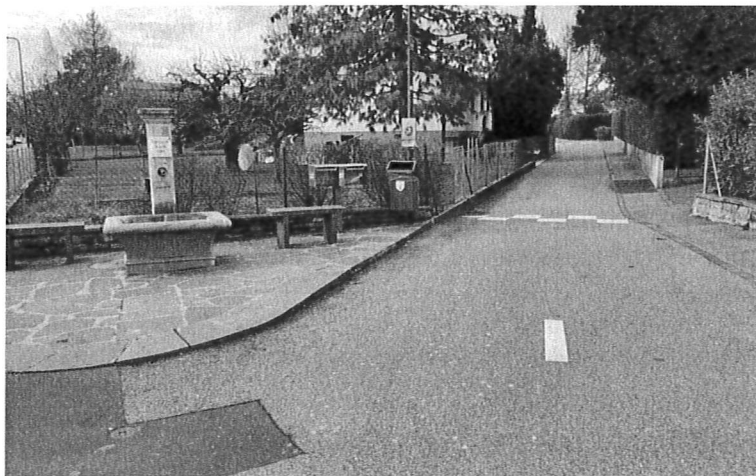


Fig. 5, Micro-placette de la fontaine équipée de deux assises

II. Explication de la situation

La rue «Le Cheminet» s'étend sur 360 mètres avec une largeur moyenne de 4 à 5 mètres. Un trottoir d'environ 1,30 mètre de largeur existe. Les collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) de la Commune, partiellement en réseau séparatif et pour le reste en unitaire, sont en mauvais état selon des inspections télévisées réalisées en 2021. De même, le réseau d'eau sous pression (ESP) présente des dégradations.

En plus des problématiques en lien avec le réseau souterrain, le constat de l'état actuel mène aux observations ci-dessous (voir aussi fig. 6-8).

Etat de conservation des aménagements de surface:

- La surface de l'enrobé bitumineux est largement dégradée, plusieurs taconnages de différents types et différents niveaux sillonnent le chemin. L'irrégularité du niveau de chaussée est particulièrement marquée et accentue les nuisances sonores lors du passage des véhicules. A plusieurs endroits, des nids de poules se sont formés.
- L'état de conservation des trottoirs et des bordures du chemin est également détérioré. Les éléments de bordure sont ponctuellement absents et les plantes envahissantes parviennent à pousser entre les joints et les fissures engendrées par l'âge de l'ouvrage.
- Plusieurs opérations individuelles en limite de chaussée ont été effectuées au fil du temps.
- La surface pavée au centre de la rue est en mauvais état, plusieurs éléments du pavé manquent et leur mise en œuvre est largement irrégulière. Bien que cette surface soit filtrante et donc «eco-friendly», son délabrement progressif donne un aspect peu entretenu à la rue. Elle est source de nuisance sonore au passage des voitures et peut même engendrer d'éventuels accidents (chute de personnes).

Considérations sur l'aspect esthétique et la qualité des aménagements existants:

- La rue apparaît relativement stérile, avec un revêtement en enrobé prédominant et une certaine pauvreté végétale, ce qui «coupe en deux» le tissu urbain, alors qu'elle pourrait contribuer à créer une unité paysagère autour d'elle.

- Un effet couloir accentué se matérialise à cause de l'enchaînement de haies strictement taillées.
- Une multitude d'accès privés nécessitent une attention accrue au respect des normes de visibilité en sortie.
- Le dégagement sur les Alpes depuis le passage piéton en direction du carrefour avec le chemin de la Moraine serait à valoriser.
- L'entrée côté route cantonale est peu qualitative, avec vue directe sur des contenants de déchets basiques et peu esthétiques.

Compte tenu de ce qui précède, les nombreux aspects relevés nécessitent une action rapide pour améliorer l'efficacité de cette infrastructure, garantir la sécurité et le bien-être des habitants de ce quartier tout en intégrant une mise en valeur paysagère.

Dans ce but, la Municipalité, par le biais du Service de l'urbanisme et des infrastructures, a mené une étude d'avant-projet comprise dans le dossier d'un premier appel d'offres sur invitation.

Cette toute première étude a permis de préciser les options et cibler les travaux à réaliser puis a permis de lancer une procédure sur invitation pour mandater un bureau d'ingénieurs civils pour la suite des études et des travaux à réaliser. La première phase consiste à mener les études pour les phases SIA 32 à 41 (32 projet de l'ouvrage; 33 procédure de demande de permis; 41 appels d'offres, comparaison des offres, propositions d'adjudication).

Cette demande de crédit d'étude a comme objectif de financer la réalisation des phases SIA 32 à 41, en couvrant ainsi les honoraires prévus pour ces phases. En revanche, les prestations d'ingénieur civil pour les phases travaux SIA 51 à 53 (51 projet d'exécution, 52 exécution de l'ouvrage, 53 mise en service, achèvement) feront l'objet d'une autre demande de crédit pour les travaux qui sera soumise au Conseil communal suite à l'exécution des phases SIA 32 à 41. Le montant pour ces prestations a été estimé à environ Fr 76'000.00 dans le cadre du premier appel d'offres.



Fig. 6, Taconnages multiples et irrégularité de la chaussée



Fig. 7, Bordure du trottoir manquante et végétation envahissante



Fig. 8, Irrégularité et trous de la surface perméable de revêtement du milieu du chemin

III. Présentation du projet

Le projet vise à moderniser et sécuriser la rue «Le Cheminet» tout en assurant une gestion efficace de cette infrastructure routière communale et le respect de l'environnement local. Suite à l'étude réalisée par des ingénieurs civils et des architectes paysagistes, l'avant-projet proposé vise à mettre en œuvre plusieurs interventions listées ci-après:

Chaussée et trottoir

Réhabiliter entièrement la chaussée et les trottoirs de la rue selon les normes en vigueur. La nouvelle superstructure de la route et du trottoir devra respecter la géométrie existante en termes de largeur. Des relevés topographiques seront effectués par le mandataire pour ces travaux.

Collecteurs EU + EC

Renouveler les collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) sur toute la longueur de la rue pour améliorer le système de drainage, en recueillant les eaux de chaussées et les collecteurs communaux perpendiculaires à la rue «Le Cheminet».

ESP et gaz

Procéder au remplacement et à la modernisation du réseau d'eau sous-pression (ESP) pour garantir un approvisionnement continu en eau potable. Au début des travaux, les réseaux ESP et gaz seront installés avec des conduites provisoires en bordure de chaussée pour libérer de l'espace pour les futures fouilles. Le mandataire sera chargé de concevoir et de coordonner le réseau ESP selon le plan directeur de distribution de l'eau (PDDE) et de suivre les travaux liés. Une coordination avec le service du gaz est également prévue.

Réseau électrique Romande Energie

L'entreprise Romande Energie (RE) prévoit de poser de nouveaux tubes dans les fouilles. Le mandataire coordonnera les études et les travaux avec ce service.

Éclairage public

Le Service de l'urbanisme et des infrastructures (SUI) a obtenu une offre pour l'installation de nouveaux mâts et candélabres. Le mandataire coordonnera les études et les travaux avec l'entreprise d'électricité sélectionnée.

Swisscom

Aucun travail n'est prévu sur le réseau Swisscom dans le cadre de ce projet.

Aménagements paysagers

Un bureau d'architectes-paysagistes a été mandaté pour étudier les aménagements paysagers, y compris sur les parcelles privées communales et au débouché du Cheminet sur la route de Rolle (cf. fig. 9 ci-dessous). Le mandataire assurera la coordination nécessaire.

Réaménagement de la zone éco point

La municipalité envisage un éventuel réaménagement de la zone éco point, avec des prestations à définir ultérieurement. Des heures d'études sont proposées dans le calendrier pour ces prestations.

Plan des canalisations

Les indications sur les collecteurs sont issues du plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Des relevés topographiques complémentaires et un curage des canalisations existantes seront réalisés pour l'établissement du projet.

D'autres points ont été également analysés, ils concernent l'organisation des travaux et le calendrier d'exécution, les réflexions y relatives sont ci-dessous.

Conditions de réalisation

Afin de prendre en compte les besoins des habitants, une petite démarche participative visant à recueillir les éventuelles remarques de détail sur le projet est envisagée. Il est également prévu de limiter les nuisances du chantier en procédant par phases pour éviter une ouverture prolongée des fouilles. L'accès aux habitations et le trafic piétons seront maintenus. Les habitants seront dûment informés des travaux à l'avance. Par ailleurs, les travaux seront coordonnés avec les autres acteurs gravitant autour de cette infrastructure communale, tels que Romande Energie ou les Services industriels de Lausanne (SIL, pour le gaz), pour maximiser les résultats, améliorer la qualité des services offerts à nos citoyens, tout en minimisant les perturbations.

Calendrier des études et des travaux

Le mandat consécutif à l'appel d'offres sur invitation sera adjugé définitivement au printemps 2024. Le début des travaux est envisagé approximativement pour le mois de septembre 2025 et ils se prolongeront pour une durée estimée de 6 mois.

Coût estimatif des travaux

Le coût estimé pour les postes principaux, soit génie civil et l'appareillage, est d'environ Fr. 1'100'000.00 HT. Ce montant est indicatif et non contractuel.

Solution de projet retenue

Après évaluation des différentes solutions envisageables, le projet retenu consiste à réaliser une rénovation complète de la rue «Le Cheminet», en incluant la modernisation des réseaux souterrains et des infrastructures de surface pour répondre aux besoins actuels et futurs de notre Commune. Le choix de l'emplacement des nouveaux arbres a été particulièrement soigné, ainsi que le choix typologique des revêtements de la chaussée, ceci afin de respecter les exigences environnementales.

Conséquences en cas de non-réalisation du projet

L'absence d'intervention immédiate pourrait entraîner un lourd mécontentement de l'opinion publique. Des problèmes de sécurité liés à l'état dégradé de cette infrastructure pourrait engendrer des accidents, ainsi qu'une détérioration générale de la qualité de vie des habitants de Saint-Prex. L'absence du réseau EC/EU en système séparatif a également un impact sur le débit d'eaux traité par la station d'épuration des eaux usées intercommunale (STEPi) de Saint-

Prex, Etoy et Buchillon. A long terme, cette station risque de ne plus pouvoir traiter ce débit et un impact environnemental important pourrait en être la conséquence.

IV. Devis estimatif

Prestations de géomètre	Fr. 17'000.00
Prestations ingénieur civil pour les phases SIA 32 à 41	Fr. 46'000.00
Teintage des eaux des propriétés, soit prise de rdv, visites, etc.	Fr. 11'000.00
Etude pour le réaménagement de la zone éco point	Fr. 8'000.00
Prestations du paysagiste pour les phases SIA 32 à 41	Fr. 35'000.00
Imprévus et divers (env. 10%)	<u>Fr. 12'500.00</u>
Sous-total	Fr. 129'500.00
TVA 8,1% arrondie	<u>Fr. 10'500.00</u>
Total TTC	Fr. 140'000.00

V. Impact financier

Cette dépense sera financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

Pour rappel, les durées d'amortissement sont déterminées par le règlement communal sur les comptabilité communale. Ainsi, la partie pour les routes sera amortie en quarante ans et celle pour les eaux usées et sous pression en soixante ans, toutes deux dès 2026.

VI. Impact sur l'environnement

La rénovation des infrastructures de la rue «Le Cheminet» s'inscrit dans une démarche de développement durable visant à réduire notre empreinte environnementale. Cette intervention permettra notamment de limiter les risques de pollution des sols et des eaux, contribuant ainsi à la préservation de notre écosystème local. Une attention particulière a été portée au choix de revêtements perméables dans le cadre de l'avant-projet, qui constitue un des points de la démarche d'appel d'offres. La problématique des îlots de chaleur est traitée par l'intégration d'un nombre important de plantations. La qualité de l'espace joue également un rôle déterminant du point de vue social, permettant d'exploiter le nouvel aménagement routier non seulement de manière fonctionnelle (déplacements, transit), mais aussi comme cadre propice aux rencontres grâce à l'intégration d'aires de repos ombragées et à la mise en valeur de la petite place avec fontaine déjà existante.

L'étude qui fait l'objet de ce présent préavis, approfondira tous les autres aspects complémentaires en lien avec la préservation de l'environnement, en particulier l'utilisation des produits bitumineux.

VII. Conclusions

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le présent préavis municipal
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à étudier le projet d'assainissement des réseaux souterrains et de l'aménagement de surface de la rue «Le Cheminet»;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale de Fr. 140'000.00;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 22 avril 2024

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
 S. Porzi		 A. Guyomard

Déléguée municipale: M^{me} Véronique Savioz, municipale

Préavis déposé devant le Conseil communal en séance du 1^{er} mai 2024